

ARRETE N°ARR2024PER05

**Portant le tableau annuel d'avancement de grade, année 2024
Cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales
Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe**

Le Maire de la commune de La Neuve Grange,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjointes techniques territoriales.

A R R Ê T E

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour l'année 2024 est fixé comme suite :

Agent/situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme Martine LEFLON née VIGREUX, adjoint technique territorial Echelon : 09 Par ancienneté	1	01/05/2024

Total promouvables : 4

Nombre d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombre d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr

Le présent arrêté sera transmis au Président du centre de gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à La Neuve Grange, le 26 avril 2024

Didier PINEL, Maire

L'adjoint délégué

